

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fournier:** Nous proposerons demain que la Chambre se forme en comité des subsides et mettrons en délibération les crédits de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que ceux des Postes. Le crédit du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sera réservé. Celui du ministère des Postes sera examiné, afin de permettre aux députés de poser des questions quant au refus

du service postal à certaines gens. Nous proposerons ensuite que la Chambre se forme en comité des voies et moyens dans l'espoir que le projet d'amendement présenté par le chef de l'opposition puisse être mis aux voix, ce qui nous permettrait de poursuivre l'examen des résolutions budgétaires.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

---

FIN DU DEUXIÈME VOLUME